



Déclaration liminaire FSU Mayotte au CHSCT du 9 mars 2021

Monsieur le Président du CHSCT, Mesdames et Messieurs,

Voilà un an que le virus de la COVID 19 empoisonne notre vie quotidienne. Les choix sanitaires assumés par ce gouvernement ne permettent que de freiner l'épidémie sans pouvoir la réduire durablement. Le virus n'a jamais disparu et a même réussi à reprendre de la vigueur à la faveur de plusieurs mutations.

Ce CHSCT est placé sous le signe d'une rentrée le 15 mars 2021 qui fera suite à un confinement de 5 semaines à Mayotte, exceptionnel sur le territoire français. Il faut dire que le taux d'incidence (+ de 800 au pic de la crise) atteint à Mayotte, a dépassé de loin celui des autres départements français même les plus touchés. La saturation de l'hôpital a été telle que, sans la solidarité nationale, la situation aurait été hors de contrôle.

Le recul relatif de la pandémie enregistré depuis quelques jours démontre que la mesure de confinement des écoles et établissements scolaires a été utile et était fondée. Il prouve aussi que ces écoles et établissements sont bien des lieux de contamination qui doivent être particulièrement surveillés. A cet égard, nous remercions M le Recteur et ses équipes pour l'initiative de vaccination des agents de + de 50 ans que nous prenons comme une reconnaissance de l'exposition des personnels et des enseignants à des élèves qui peuvent contaminer autant que des adultes.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, la FSU Mayotte a toujours été favorable à l'ouverture des établissements scolaires et écoles sous réserve de prendre toutes les mesures et précautions nécessaires pour protéger la communauté scolaire et plus largement la société.

Or le protocole de rentrée qui nous est présenté est, pour nous, largement insuffisant au regard des mesures qu'il faudrait envisager pour ne pas se retrouver d'ici quelques semaines dans la même situation qui a contraint les autorités à confiner le système scolaire. La FSU a proposé un certain nombre de modifications, dont certaines substantielles, au protocole que vous nous avez présenté. Vous en avez retenu certaines mais aussi rejeté les plus importantes. Même s'il faut reconnaître que la fermeture d'une classe dès l'apparition d'un cas positif constitue un progrès, le protocole manque encore d'ambition, si l'objectif est bien de ne pas se trouver une fois de plus dans une situation où le confinement serait indispensable !

Réduction de jauge

C'est certainement la mesure la plus décisive et la plus indispensable au regard de la surpopulation scolaire à Mayotte ; pourtant alors que la FSU propose une réduction à 50% sur tous les niveaux de la maternelle à la terminale, vous n'en reprenez que trois (quatrième, troisième et seconde) et la première partiellement. Cette réduction d'un quart des effectifs au niveau des établissements scolaires sera à

peine perceptible. La limitation du brassage qui en résultera sera insuffisante. De plus vous préconisez plutôt une alternance quotidienne des divisions au lieu d'une réduction du nombre dans la salle de classe qui est, selon toutes les études, la première unité de contamination. Accepter une classe sur deux est un non-sens puisque les élèves ne pourront respecter un mètre de distanciation à cause des effectifs par classe. En lycée 30 à 35 par classe ... une salle de cours est en moyenne de 7mx6m = 42 m²/35 élèves = 1.2 m²/élève s'ils restent assis sans bouger.

L'aération et / nettoyage désinfection

Alors nous direz-vous, une bonne aération associée à des gestes barrières respectés pourrait écarter le virus. Oui à condition que le système de ventilation naturelle et mécanique soit assuré dans chaque salle ce qui n'est pas le cas. Certes, vous acceptez d'identifier les salles défectueuses et de les faire réparer. Très bien mais il faudrait une vraie réduction de jauge pour que ces réparations puissent se faire correctement tout comme d'ailleurs le nettoyage désinfection faute de quoi ces salles continueront d'être utilisées et donc ni réparées ni nettoyées. De plus, sur ce dernier point, quand il y a alerte nettoyage, la FSU Mayotte s'étonne fortement que vous refusiez de mettre dans la boucle le secrétaire du CHSCT alors que règlementairement, il doit être informé au minimum de toutes les alertes. La FSU Mayotte demande que ce point soit rectifié.

Respect des gestes barrières

L'absence de baisse des effectifs de classe rendra le respect de la distanciation toujours aussi difficile, comme nous l'avons vu plus haut, quant au lavage des mains, il doit encore une fois privilégier le savon et en l'absence seulement, être remplacé par le gel hydroalcoolique.

Sur le port du masque, la FSU revendique sa gratuité pour les élèves. En ce qui concerne les agents, le protocole national prévoit 2 masques par jour de présence pour chaque agent. Vous avez refusé d'inscrire ce principe. Pourquoi ?

Nous reviendrons dans ce CHSCT en détail sur les points de ce protocole.

D'une manière générale, l'effort d'information à l'égard des familles et de toute la communauté éducative sur l'importance du respect des gestes barrières, de l'aération, du nettoyage, de la distanciation etc... mériterait une attention particulière et un effort proportionné à l'enjeu.